

OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE !

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg vous propose d'adhérer au prélèvement automatique pour le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir retourner l'autorisation ci dessous à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
31, rue du Geisbourg
68240 KAYSERSBERG

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

A RENVoyer COMPLETEE, SIGNEE ET ACCOMPAGNEE D'UN RIB, RIP OU RICE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci dessous. En cas de litige, je pourrai faire suspendre l'exécution du prélèvement automatique par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

MES COORDONNEES

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :

ETABLISSEMENT TENEUR DE MON COMPTE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB

DESIGNATION DU CREANCIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE KAYSERSBERG**
31, RUE DU GEISBOURG
68240 KAYSERSBERG

Fait à _____ le _____
Signature (obligatoire)

N° NATIONAL D'EMETTEUR :
523030 siren 246800551

Périodicité de chaque prélèvement : Semestrielle